

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 h 30	Accueil des personnes participantes
9 h 15	Mot de bienvenue
9 h 20	Allocution de la ministre
9 h 35	Période de questions
9 h 45	Bilan du Grand chantier pour les familles
10 h 20	Période de questions
10 h 30	PAUSE
10 h 45	Témoignage : Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif, en communauté et en entreprise : une première année remplie de succès
	Par le Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance, un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial et le ministère de la Famille.
11 h 15	Période de questions
11 h 25	Conférence : L'impact des écrans sur le développement des jeunes enfants
	Par Linda S. Pagani, professeure titulaire à l'École de psychoéducation et chercheure au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine de l'Université de Montréal
11 h 55	Période de questions
12 h 05	Clôture de l'avant-midi
12 h 05 12 h 10	Clôture de l'avant-midi DÎNER
12 h 10	DÎNER
12 h 10 13 h 30	DÎNER Premier atelier (la description des ateliers se trouve à la page suivante)
12 h 10 13 h 30 14 h 30	DÎNER Premier atelier (la description des ateliers se trouve à la page suivante) PAUSE
12 h 10 13 h 30 14 h 30 14 h 45	DÎNER Premier atelier (la description des ateliers se trouve à la page suivante) PAUSE Deuxième atelier
12 h 10 13 h 30 14 h 30 14 h 45 15 h 45	DÎNER Premier atelier (la description des ateliers se trouve à la page suivante) PAUSE Deuxième atelier Déplacement vers la grande salle
12 h 10 13 h 30 14 h 30 14 h 45 15 h 45 15 h 50	DÎNER Premier atelier (la description des ateliers se trouve à la page suivante) PAUSE Deuxième atelier Déplacement vers la grande salle Retour sur les ateliers





DESCRIPTION DES ATELIERS

ATELIER 1

Le futur guichet d'accès aux places en SGEE et les politiques d'admission, où en sommes-nous? Les travaux sur le futur guichet d'accès s'inscrivent dans le *Grand* chantier pour les familles et permettront une gestion plus transparente et équitable de l'accès aux places en services de garde éducatifs à l'enfance.

mi

L'objectif de l'atelier est de présenter un état de situation des travaux en cours sur l'encadrement des politiques d'admission et la conception du nouveau guichet d'accès aux places.

ATELIER 2

Le travail de proximité auprès des familles isolées qui ne fréquentent pas ou très peu les services offerts dans leur communauté. Un projet pilote inspirant pour tous!

Plusieurs familles ne fréquentent pas ou très peu les services offerts dans leur communauté. Certaines de ces familles ont besoin d'être soutenues très tôt et de recevoir un accompagnement et des services appropriés afin d'éviter des difficultés plus graves. En janvier 2023, le ministère de la Famille a lancé un projet pilote visant à faire le point sur les retombées du travail de proximité auprès de ces familles. La finalité du travail de proximité est d'agir comme passerelle entre ces familles et les ressources de la communauté par un mode d'intervention qui vise à les joindre directement dans leurs milieux de vie.

L'atelier vise à :

- Présenter le projet pilote;
- Apprécier le potentiel du travail de proximité lorsqu'il est porté par une démarche concertée;
- Explorer les contributions des différents partenaires.

ATELIER 3

Le programme Agir tôt. Tous ensemble pour favoriser le développement du plein potentiel des tout-petits.

Selon les données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2017, 27,7 % des enfants à la maternelle 5 ans sont vulnérables dans au moins un domaine de développement. Cette statistique grimpe à 33 % chez les enfants vivant dans un contexte de défavorisation. En 2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux a déployé le programme *Agir tôt* qui vise à déceler le plus rapidement possible les indices de difficultés dans le développement d'un enfant afin de lui offrir rapidement les services dont il a besoin.

L'atelier vise à :

- Présenter le programme *Agir* tôt pour en favoriser une compréhension commune;
- Partager des pratiques inspirantes en portant une attention particulière au partenariat pour favoriser le développement du plein potentiel de chaque enfant.

ATELIER 4

Modifications à la Loi sur les SGEE : bien les comprendre pour mieux les appliquer au quotidien.

En 2022, la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance a été modifiée pour accélérer le processus d'attribution des places, augmenter le nombre de places disponibles, alléger le fonctionnement administratif, agir pour veiller à ce que tous les enfants qui reçoivent des services de garde en milieu familial bénéficient d'une même qualité de services et placer le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement.

Cet atelier vise à expliquer aux titulaires de permis et aux bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial comment ces changements s'appliquent concrètement dans leur quotidien.

ATELIER 5

Nouveautés en matière de règles administratives pour faciliter et accélérer le développement des places dans les SGEE en installation.

Le ministère de la Famille a pris des engagements et des moyens afin de favoriser le développement rapide des places en services de garde éducatifs à l'enfance.

Cet atelier vise à faire connaître les nouveautés et le processus optimisé, dont :

- Les règles administratives (assouplies) du Programme de financement des infrastructures et autres subventions liées à des projets d'immobilisation, plus précisément les modalités de paiement;
- Le cadre de référence et le programme fonctionnel et technique type;
- Le Bureau d'accélération de projets (nouvellement créé).

ATELIER 6

Bien comprendre la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative. Depuis 2017, tous les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance (centres de la petite enfance [CPE], garderies subventionnées, garderies non subventionnées et services de garde éducatifs en milieu familial) doivent participer, sur demande et selon les modalités édictées par le Ministère, à une mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative. Cette qualité doit être globale, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir se vérifier tant sur le plan des interactions que sur ceux de la planification des activités et de l'aménagement des lieux.

Dans la foulée du déploiement de la deuxième phase, soit celle s'adressant aux CPE et aux garderies pour les groupes d'enfants de 0 à 5 ans, l'atelier permet d'en savoir plus sur la mesure, notamment sur les outils utilisés et les spécificités de leur application au Québec. Qu'est-ce qui est évalué? Comment se déroule l'évaluation? À quelle fréquence ont lieu les évaluations? Quels sont les seuils à atteindre et que se passe-t-il après l'évaluation?

ATELIER 7

Recrutement de la main-d'œuvre à l'international : vous accompagner pour mieux répondre à vos besoins.

Cet atelier traite des possibilités liées au recrutement à l'international pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des services de garde éducatifs à l'enfance.

